

**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

**Considérant** que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 27 juin 2024 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
BARBAN	Jean-Loup	SAINT CYR SUR MENTHON	Isolation des combles	1 177.20 €
BARBAN	Jean-Loup	SAINT CYR SUR MENTHON	Poêle à granuler	1 371 €
JACQUES	Didier	CHANOZ CHATENAY	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
MERLE	Christian	PERREX	Réfection de toiture	2 000 €
NUGUET	Claire	SAINT JEAN SUR VEYLE	Poêle à granuler	1 560 €
ROBIN	Josiane	BIZIAT	Réfection de toiture	2 000 €
THEVENARD	Nathalie	VONNAS	Réfection de toiture	2 000 €
RUDOWSKI	Guillaume	CROTTET	Panneaux photovoltaïques	1 480 €
MASSON	Amélie	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Poêle à bois	1 300 €
MONIER	Joël	MEZERIAT	Réfection de toiture	2 000 €

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240704-20240627-01DP-AI  
2000 € télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

GENESTE	Chantal	PONT DE VEYLE	Poêle à bois	1 204 €
VINATIER	Jean-Marie	LAIZ	Isolation des combles	1 459.20 €
GOIFFON	Odile	BIZIAT	Insert bois	1 069.80 €
COLAS	Gregory	MEZERIAT	Solaire thermique	2 000 €
COLAS	Gregory	MEZERIAT	Isolation des murs intérieurs	807.40 €
HAJDUK	Vincent	LAIZ	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
BOVE	Arnaud	LAIZ	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
PLANTARD	Thomas	MEZERIAT	Kit solaire	163.58 €
BERNARD	Luc	LAIZ	Kit solaire	218.80 €
PALANCHON	Lucien	CHAVEYRIAT	Kit solaire	238 €
ROLLINGER	Laurent	GRIGES	Panneaux solaires	2 000 €
DRAVET	Florence	CORMORANCHE SUR SAONE	Poêle à bois	917 €
COLLY	Laurent	SAINT GENIS SUR MENTHON	Chaudière à granuler	2 000 €
MANIGAND	Michel	SAINT JEAN SUR VEYLE	Insert bois	2 000 €
GEORGET	Sébastien	CROTTET	Réfection de façade	2 000 €
TRELON	Dominique	CROTTET	Panneaux photovoltaïques	1 580 €
ROZIER	Benjamin	VONNAS	Isolations des combles	1 491.60 €

**Article 2 :** Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 27/06/2024

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 04/07/2024

Transmis en Préfecture le : 04/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240704-20240627-01DP-AI  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.